



## Réglementation pour la location de box

Par **nicopunto**, le **15/07/2008** à **23:16**

Bonjour, je loue actuellement un box avec mon logement dans une copropriété.

Mon souci provient du stationnement permanent de véhicules venus de l'extérieur devant la porte de mon box.

l'enceinte de la propriété privée n'étant pas fermée complètement, il n'y a que quelques panneaux interdisant le stationnement.

quels recours légaux ai-je pour faire valoir mon droit à circuler dans l'enceinte de la propriété privée et me garer librement dans mon box?

Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **16/07/2008** à **08:28**

Si l'accès n'est pas fermé, les voies de circulation sont soumises aux règles du code de la route. De ce fait, le syndic de copropriété doit agir, au besoin en faisant appel aux forces de l'ordre pour verbalisation et mise en fourrière des véhicules gênants. Voyez votre propriétaire pour qu'il agisse dans ce sens à l'égard du syndic.